



## **Séance du 29 Octobre 2020**

Convocation du 23 octobre 2020

Absents excusés : Julie BRILLOUET, Franck CHARRIER, Boris DRAPEAU, Julien GIRARD, Myriam TEMPLERAUD

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Madame Julie BRILLOUET donne pouvoir à Madame Nathalie ALLONCIUS

Monsieur Franck CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Clément SAMSON

Monsieur Julien GIRARD donne pouvoir à Monsieur Guillaume BRIN

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à l'Espace Galerne (rue des Sports)

Madame le Maire informe le conseil que l'Association des Maires de France a appelé toutes les communes, par une minute de silence, à rendre hommage à Samuel PATY, à témoigner de leur solidarité à sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

L'ensemble du conseil municipal se lève et fait une minute de silence.

### **1- Eclairage public**

#### **a/ Extension rue Nationale**

Afin de sécuriser l'abri bus de la rue Nationale (en face de la ZAC de la Maraterie), Madame le Maire propose de déplacer le candélabre qui était à l'angle du carrefour pour le positionner en face de l'abri bus et d'en ajouter un second au niveau de l'abri bus.

Le coût de cet aménagement s'élève à 2.751,12 euros. Le SIEMML participe à hauteur de 25 %.

Le coût à la charge de la commune s'élève à 2.063,34 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **b/ Extension parking Bel-Air**

Afin de sécuriser l'accès à l'école et au service de Périscolaire, Madame le Maire propose d'ajouter un candélabre dans le chemin menant à l'espace Vert du Vallon à l'angle de la cour maternelle et de réimplanter la lanterne qui était auparavant située à l'angle de l'ex-usine Cléon.

Le coût de cet aménagement s'élève à 6.664,73 euros. Le SIEMML participe à hauteur de 25 %.

Le coût à la charge de la commune s'élève à 4.998,55 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **2 – Décision modificative budget lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux »**

Afin de régler les intérêts d'emprunt du budget Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux », les crédits votés au Budget Primitif 2020 doivent être augmentés. Monsieur Laurent Gaudry propose d'ajuster les crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Cpte 605 – Achats de matériel, équipements et travaux	- 1 000,00 €
Cpte 66111 – Intérêts d'emprunt	+ 1 000,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **3- Avenant convention MFR/Région/Commune – Utilisation de la salle des sports**

Madame le Maire présente un avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs au bénéfice de la Maison Familiale Rurale « Le Vallon ».

Cette convention permet à la Maison Familiale Rurale d'utiliser les équipements sportifs selon une grille tarifaire arrêtée par le Conseil Régional et approuvée par la commune et la Maison Familiale Rurale.

Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Le temps d'occupation est fixé à 14h30/semaine pour 34 semaines par an.

L'avenant porte sur le prix horaire fixé à 11,25 € (11,11 € en 2019).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **4 – Convention restauration des élèves en classe verte au CISPA**

Madame Sergine Breteau présente une convention entre l'Agglomération du Choletais et la Commune sur le mode de fonctionnement relatif à la restauration des élèves des écoles primaires de l'agglomération pour les classes vertes au CISPA 2020/2021.

Le prix de chaque repas pris par les enfants sera facturé à la commune de La Romagne, la commune se chargeant ensuite de le facturer aux familles.

Le prix pratiqué est le même que celui de la commune. (3,75 €/repas).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **5 – Règlement intérieur du conseil municipal**

Madame le Maire rappelle que l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT).

Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus (seuil abaissé depuis mars 2020).

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal. Le projet de règlement intérieur ayant été envoyé par avance et pour lecture à chaque conseiller n'a fait l'objet d'aucune interrogation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **6 – Démolition maison FONTENEAU rue de Beauséjour**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement « des Tisserands », la commune a acquis la propriété FONTENEAU située rue de Beauséjour composée d'une maison et d'une annexe. Afin de pouvoir aménager le lotissement, des devis de démolition des bâtiments ont été demandés.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
SARL HALLEREAU de Torfou (commune déléguée de Sèvremoine)	42.991,00
EBM de St Pierre Montlimart (commune déléguée de Montrevault-sur-Evre)	26.757,13

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société EBM pour un prix de 26.757,13 euros HT.

### **7 – Démolition ancienne tribune de football et mur de tir**

Compte-tenu de l'état très vétuste de l'ancienne tribune de football (tôles dangereuses...) et le fait que le mur de tir menace de s'écrouler, Madame le Maire informe le conseil municipal que des devis de démolition ont été demandés.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>
SARL HALLEREAU de Torfou (commune déléguée de Sèvremoine)	7.752,00
EBM de St Pierre Montlimart (commune déléguée de Montrevault-sur-Evre)	4.605,72

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société EBM pour un prix de 4.605,72 euros TTC.

## **8 – Travaux peinture Halte-Garderie**

Madame le Maire informe le conseil que l'association Multi Act'Enfance a demandé à ce que la commune puisse refaire les peintures de la Halte-Garderie.

Une consultation a été lancée. Plusieurs devis sont arrivés en mairie.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>
Norbert PAILLAT d'Yzernay	7.797,60
Atelier Vincent PASQUET de St Christophe du Bois	3.656,40
Etablissement REDUREAU de St Germain sur Moine	7.370,57
RAMBAUD Décors de Mortagne sur Sèvre	7.893,48

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société Atelier Vincent PASQUET pour un prix de 3.656,40 euros TTC.

## **9 – Travaux réfection toiture salle municipale**

Madame le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée au sujet de la réfection de la toiture de la salle municipale. Trois entreprises ont été consultées. Deux ont répondu.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Observations</b>
BIOTTEAU de Torfou	12.933,72	Démoussage compris Bac acier avec bande solin
OGER LEFRECHE de Cholet	10.024,33	Démoussage non compris Bac acier avec résine d'étanchéité

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société BIOTTEAU pour un prix de 12.933,72 euros TTC.

## **10 – Terrain Consorts MERLET**

Madame le Maire informe le conseil que les Consorts MERLET possèdent un terrain situé en zone N (Naturelle) au PLU. Ils proposent de le vendre à la commune au prix de 2300 euros.

Ce terrain, cadastré AE 53 représente une superficie de 9.983 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter ledit terrain.

## **11 – Adressage**

Suite aux différentes avancées de la commission urbanisme, Monsieur Freddy Brochard propose au conseil municipal de nommer les nouvelles voies suivantes :

- Route de Montfaucon
- Route de Roussay
- Route de Saint André
- Route de la Sicarderie
- Route du Bignon
- Route de Cholet
- Chemin de la Peltière
- Route de Pousset
- Route de St Christophe
- Route de la Bonnière
- Route de Mortagne
- Chemin de La Terrière
- Route du Longeron
- Chemin du Vallon
- Nouveau nom sur une partie de la rue de Beauséjour : entre la rue Nationale et la rue du Gai Logis : Rue des Aigrettes
- Rode entre ronds-points extérieurs : Boulevard des Légendes
- Nom de place desservant la Résidence verte vallée : Place Verte Vallée

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer toutes ces nouvelles voies

- Nom de place desservant l'école : Après débat, le conseil municipal décide par 12 voix de nommer cette place « Place des Ecoliers ».

## **12 – Questions et informations diverses**

### a/ DIA 1 rue des Chênes

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Chênes, cadastrée AI 254 d'une superficie de 207 m<sup>2</sup> et d'une parcelle ¼ indivis cadastrée AI 260 d'une superficie de 44 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### b/DIA 6 rue du Verdet

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation et plusieurs terrains situés 6 rue du Verdet, cadastrés AA 569-574-513 d'une superficie totale de 258 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### c/DIA 6 rue du Verdet

Il s'agit de la vente d'un bâtiment et plusieurs terrains situés 6 rue du Verdet, cadastrés AA 570-575-577-318-572-571-576 d'une superficie totale de 298 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### d/DIA rue Nationale

Il s'agit de la vente d'un bâtiment et plusieurs terrains situés rue Nationale, cadastrés AA 573 et 527 (1/2 indivise) d'une superficie totale de 642 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### e/DIA 5 rue des Mésanges

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation située 5 rue des Mésanges, cadastrée AI 29 d'une superficie totale de 789 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### f/DIA 16 rue des Forges

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation située 16 rue des Forges, cadastrée AA 147-148-149 d'une superficie totale de 667 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### g/Jeu de l'école

Les travaux d'installation du jeu de l'école sont presque terminés.

### h/Quai bus

L'Agglomération du Choletais a prévu qu'un quai bus sera installé à côté de la Maison Familiale Rurale en janvier 2021.

### i/COVID

Règles en vigueur :

- Cantine : 1 m entre chaque élève ou par groupe d'enfants d'une même classe
- Sépulture : nombre de personnes limité à 30
- Mariage civil : maximum 6 personnes
- Stade et salle de sport : fermés
- Crèche, périscolaire : ouverts
- Guichet mairie et déchetterie : ouverts
- Ecole : port du masque pour les enfants de + 6 ans
- Bibliothèque : fermée
- CSI : fermé